BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1981

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

433 977 782 RCS Saint-Nazaire.
IDEA TRANSPORT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 672403.00 EUR.
Adresse : 31, Boulevard de Cadrean, Zac de Cadréan, 44550 Montoir-de-Bretagne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : Idea Transport, société par actions simplifiée au capital de 672.403 €, siège social : ZAC de Cadréan, 31 boulevard de Cadréan, 44550 Montoir-de-Bretagne, 433 977 782 RCS Saint-Nazaire Société absorbée : Transports Lecoq Guy & Fils, société par actions simplifiée au capital de 381.120 €, siège social : Parc d'Activités du Bois de l'Arc, 160 rue du Bassin 76760 Yerville, 432 710 275 RCS Rouen Aux termes d'un acte sous seing privé du 5 octobre 2026, La société Idea Transport et la société Transports Lecoq Guy & Fils ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société Transports Lecoq Guy & Fils par la société Idea Transport, sur la base, de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2025, la fusion devant produire effet rétroactivement au 1er janvier 2026. La société Transports Lecoq Guy & Fils ferait apport à la société Idea Transport de la totalité de son actif, soit 1.528.908 €, à charge de la totalité de son passif, soit 656.508 €. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à 872.400 €. La société Idea Transport, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de la société Transports Lecoq Guy & Fils, absorbée, aucune augmentation du capital social de la société Idea Transport n'est à effectuer, de sorte qu'il n'a été établi aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : -le 6 octobre 2026 au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Nazaire pour la société Idea Transport, -le 6 octobre 2026 au greffe du Tribunal de commerce de Rouen pour la société Transports Lecoq Guy & Fils..